Image not found or type unknown

achat telephone en magasin

Par **laitier**, le **18/12/2022** à **16:00**

Bonjour,

j'ai accompagné quelqu'un pour acheter un téléphone sans sim avec dans un magasin dans un centre comercial.ce n'est pas un magasin lié à un opérateur.

un commercial autour d'une table qui vous dit que vous aurez droit à telle réduction et une autre et une autre dans le cadre d'un remboursement qui interviendra plus tard, je me fais peut etre des idées mais j'ai des doutes car je n'ai pas vu un document qui les engage à le faire

la personne que j'accompagnais a signé son contrat sur tablette, on lui a demandé 4 signatures.

j'ai demandé pour lui à avoir en main les documents signés, on m'a dit que l'imprimante ne marchait pas.

j'ai 2 questions s'il vous plait

je suppose que la personne qui a fait l'achat ne peut pas demander à être remboursée en rendant le téléphone? (rien n'est indiqué sur le ticket de caisse)

il a signé 4 fois. En imprimant les documents reçus par mail, je vois uniquement 2 signatures. Sachant qu'il a payé en une seule fois et qu'il a du quand meme laisser le RIB au cas ou il ne résilierait pas des options, je me demande à quoi correspondait les 2 autres signatures, il ne peut pas résilier une option dont il ne soupçonne pas l'existence.

peut il se prémunir en faisant un courrier?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **18/12/2022** à **16:48**

Bonjour
Le plus simple est de retourner au magasin demander copie des autres documents.

Par **Pierrepauljean**, le **18/12/2022** à **19:36**

bonjour

et si l'emallage n'a pas été ouvert, peut être est il préferrable de rendre l'article en demandat un remboursement immédiat...si le paiement a eu lieu par CB

Par **Visiteur**, le **19/12/2022** à **08:54**

BJR@tous...

Votre histoire de RIB m'étonne et demande à être éclaircie, car généralement, il peut être nécessaire lorsqu'il y a paiement en plusieurs fois ou un abonnement !

""je suppose que la personne qui a fait l'achat ne peut pas demander à être remboursée en rendant le téléphone?""

Effectivement, c'est un achat en magasin, doit pas de délai de rétractation légal, à moins que le responsable commercial considère que la vente n'a pas été faite honnètement.

Par **laitier**, le **19/12/2022** à **18:09**

Bonjour,

Merci à tous pour votre aide.

Pour répondre à @Marck_ESP, on a prévu d'y retourner demain après midi parceque le vendeur ne répond plus, on était censé recevoir dans la soirée même un mail donnant droit à un remboursement de 5% et qu'il n'a rien reçu. Il l'a eu au téléphone pour s'entendre dire qu'il le rappelait et depuis il ne répond plus aux appels. Nous retournons le voir pour ça et pour les signatures...

@Pierrepauljean, malheureusement le téléphone a été allumé en magasin pour transférer les données de l'ancien téléphone au nouveau. Dans la transaction, le magasin a repris 3 anciens téléphones de la même marque. Le paiement a bien été fait par CB.

@Pragmatico, en fait la ristourne s'accompagne de la souscription d'une assurance(gratuite le 1er mois et que vous povez résilier le 1er mois), de cotisation (gratuite et résiliable le 1er mois) pour pouvoir obtenir un telephone encore plus récent dans quelques mois, d'une autre (gratuite et résiliable le 1er mois) pour avoir droit à des cartes cadeaux, etc...

les diverses réductions cumulées doivent atteindre 250€, une des options à résilier est au prix

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

de 100€ par mois dès le 3ème mois...

je regrette de ne pas l'avoir dissuadé fermement de faire son achat.

Par **Pierrepauljean**, le **19/12/2022** à **22:26**

si cette personne n'est pas présente sr place demain, demandez à voir la direction du magasin

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés